

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation en date du : 21/11/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Novembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, M. Gérard REY, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

Absent excusé :

Absents :

Absents représentés : Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
Mme Florence PRIMAULT (représentée par Mr Sébastien ROUIT)
Mme Fanny REBOUL (représentée par Mme Marie-Françoise GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2022-111 : Règlement du marché hebdomadaire

M. Le maire rappelle aux membres du conseil municipal le marché hebdomadaire qui se déroule tous les jeudis pendant l'ouverture de la station en été et en hiver.

Le règlement actuel date de 1989 il est donc nécessaire de le réactualiser. Il présente les grandes lignes du document qui a été soumis au syndicat des commerçants non sédentaires qui a émis un avis favorable.

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet de règlement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** ce projet de règlement,
- **Autorise** M. le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à application.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

